

L'éducation est l'héritage que nous laisserons

I. Constat d'échec : l'éducation en France n'est pas au niveau attendu

Depuis 10 ans, l'OCDE, dans son classement issu des données PISA, rapporte une aggravation des inégalités à l'école en France. En 2015, l'école française est celle où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires, parmi les pays de l'OCDE.

Si les origines sociales sont aussi déterminantes, c'est qu'elles traduisent un engagement insuffisant de l'État pour assurer l'égalité des chances. Les familles aisées offrent à leurs enfants les conditions nécessaires à leur apprentissage : la stabilité du cercle familial, un encadrement, les moyens matériels dont les conditions de logement, des cours particuliers si les parents ne maîtrisent pas déjà eux-mêmes le programme, l'orientation, la culture, etc.

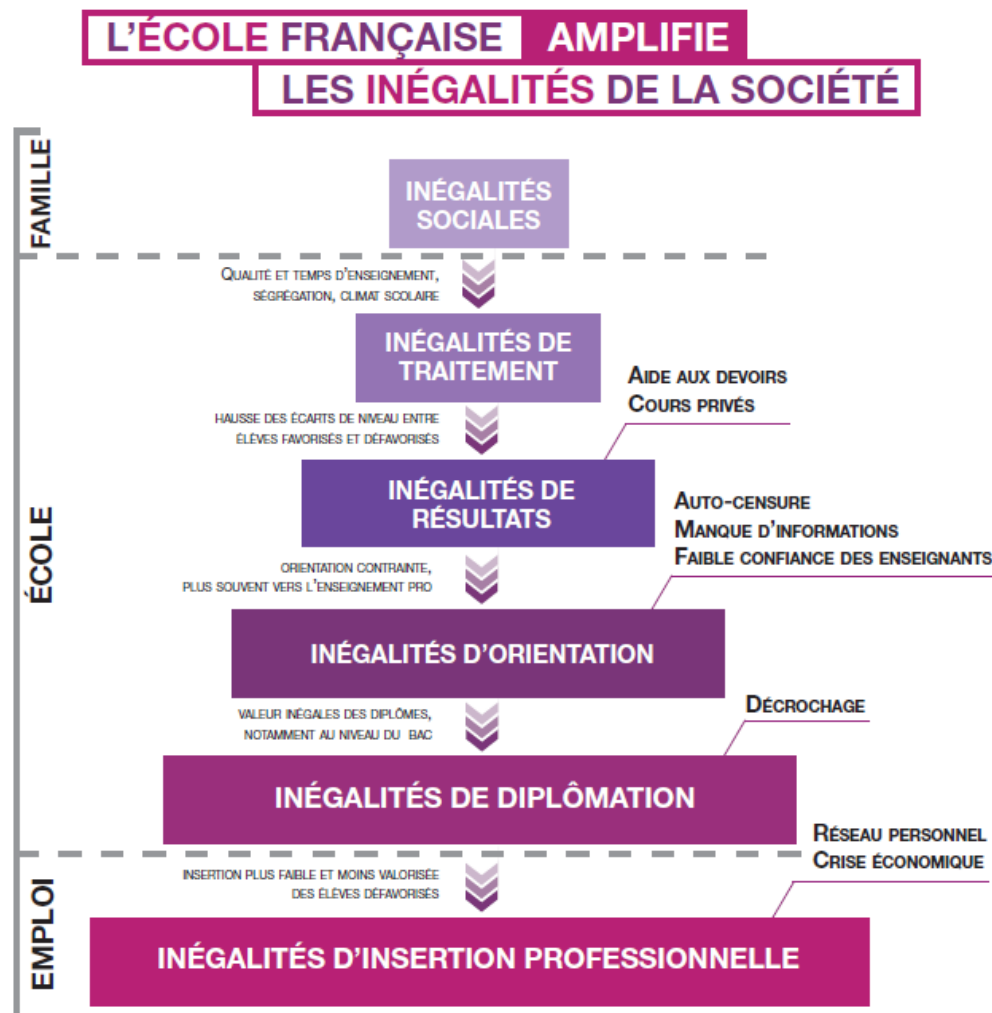


Figure 1 - La fabrique des inégalités à l'école, Cnesco, 2016

Selon la Cour des comptes, l'éducation prioritaire n'a pas atteint son objectif de limiter à 10% les écarts de niveaux entre les élèves en éducation prioritaire et les autres.

II. Quelles pistes d'amélioration de l'éducation ?

A. Une école qui s'adapte au niveau de chaque élève plutôt qu'un élève qui s'adapte à une classe

Les élèves seront évalués dès le premier jour de la rentrée conformément [aux recommandations de la Cour des Comptes](#) qui veut doter les établissements scolaires d'outils d'évaluation plus performants. La correction de l'évaluation écrite doit être anonyme (comme le baccalauréat).

Les élèves seront alors classés par niveau selon leurs résultats, les résultats étant publiés et accessibles aux parents d'élève de l'établissement pour éviter les passe-droits. Les élèves dont le niveau est le plus faible bénéficieront de moyens renforcés et d'effectifs réduits. Les élèves dont le niveau est le plus fort pourront avancer à un rythme plus soutenu, leur permettant éventuellement de sauter des classes, mais dans des classes plus chargées.

Sur proposition du corps enseignant, ou sur demande d'un élève qui estime que le niveau qui lui a été assigné n'est pas adapté, une évaluation en cours d'année peut avoir lieu pour permettre un changement de classe.

Dans son rapport, la Cour des Comptes souligne que les inégalités de niveau scolaire sont largement acquises avant l'entrée en 6^e. Un effort particulier est à consacrer à l'école primaire, voire déjà en maternelle.

CE N'EST PAS AUX ÉLÈVES LES PLUS AVANCÉS DE SOUTENIR LES PLUS EN RETARD.

C'est à l'Éducation Nationale d'accompagner les élèves ayant les plus grands besoins ; on ne peut pas demander aux bons élèves de remplacer les enseignants, même partiellement.

B. Offrir à chaque élève les conditions matérielles nécessaires à sa réussite

Un mineur ne devrait pas se soucier de savoir s'il va pouvoir manger, si la nourriture à sa disposition est de bonne qualité, s'il pourra dormir et travailler dans une pièce chauffée, s'il peut disposer d'un bureau pour travailler, s'il aura des habits propres pour aller en cours ou si les conditions familiales lui permettent de se concentrer sur ses études.

Certaines familles ne parviennent pas à joindre les deux bouts et à assurer à leurs enfants les conditions mentionnées plus haut. Il faut proposer à chaque enfant une place dans un internat qui assure à chaque élève les conditions nécessaires à sa réussite : une chambre individuelle avec un bureau, de bonnes conditions sanitaires, une cantine matin, midi et soir, une blanchisserie, une bibliothèque, les affaires scolaires nécessaires, des vêtements, la présence des salles de cours au même endroit ou à moins de 15 minutes à pieds. Tous les besoins essentiels seront couverts.

Ces internats seront gratuits et ouverts à toutes les catégories sociales sans distinction, sans condition de revenu, à partir d'un âge défini par les experts sociaux. Les internats seront ouverts toute l'année, y compris durant les périodes de vacances scolaires, pour ne pas mettre dehors des élèves qui n'auraient pas de foyer adapté pour les recevoir.

En contrepartie, si un enfant est confié à un internat, les avantages sociaux accordés à sa famille seront retirés pour financer cette institution : la part de l'enfant sera retirée du quotient familial et les aides en lien avec l'éducation d'un enfant ne seront plus accordées. Les pensions dans le cas de parents séparés seront directement versées à l'Éducation Nationale.

Les parents conserveront évidemment un droit de visite ou d'accueil de leurs enfants en dehors des périodes scolaires – vacances & week-end (sauf en cas de jugement contraire par une autorité légale).

A partir de 15 ans, l'accueil en internat peut être conditionné aux résultats scolaires : un seul redoublement sera accepté. En cas de second redoublement, il reviendra à l'étudiant de trouver les ressources pour financer le coût du logement en internat.

Ces internats seront proposés aux étudiants majeurs en cycle supérieur jusqu'à l'âge de 25 ans maximum, sous condition de revenus ou contre un prix abordable. La disponibilité des internats jusqu'aux études supérieures luttera contre les prix abusifs pratiqués par les propriétaires de biens en location, notamment dans les zones sous tension locative comme en région parisienne où 40% des offres locatives ne respectent pas l'encadrement des loyers.

C. Revaloriser le métier d'enseignant

Le métier d'enseignant est sous-valorisé. La baisse des salaires des professeurs s'est accélérée ces dernières années. Le jury du CAPES en mathématiques 2020 établit un constat sans appel :

« La barre d'admission a été fixée à 15,45 sur 40, ce qui a permis de pourvoir 1045 postes sur les 1185 offerts. »

Un candidat ayant moins de 8 de moyenne peut être admis comme enseignant en mathématiques. Et malgré des exigences aussi faibles, l'ensemble des postes offerts n'est pas pourvu. Le métier n'est plus attractif. L'enseignant n'est plus une figure d'autorité. Il n'est plus respecté pour sa contribution essentielle à notre société. C'est une situation intolérable. Nous confions notre avenir à de mauvais professeurs (8/20) sous-payés, quand nous devrions le confier à des figures d'excellence reconnues à leur juste valeur.

À titre de comparaison, un professeur allemand qui débute gagne en moyenne plus du double qu'un professeur français. Un professeur portugais est mieux payé qu'un professeur français ! Les salaires des enseignants français méritent une revalorisation de l'ordre de 50% pour rejoindre le niveau d'un professeur espagnol.

Enfin, si les REP (Réseaux d'Éducation Prioritaires) concentrent les jeunes enseignants moins expérimentés, c'est que les primes associées à l'enseignement en REP ne sont pas suffisantes.